



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2365

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 14 juin de 18h00 à 19h35, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Monsieur René MASSAT, 1^{er} Vice-Président.

Présents :

Messieurs Daniel BESNARD, Augustin BONREPAUX, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Christian LOUBET, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Jean-Claude SERRES, André VIDAL.

Présent par visioconférence : Monsieur Pierre VIEL

Excusés :

Mesdames Elisabeth CLAIN et Christine TEQUI

Messieurs Henri BENABENT, Raymond BERBOU, Jean-Pierre BOIX, Jean CAZANAVE, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ

Absent : 0

Procuration :

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Madame Christine TEQUI & Monsieur Louis MARETTE
Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Messieurs Jean CAZANAVE & Jean-Claude COMBRES

Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Messieurs Jean-Pierre BOIX & Marc SANCHEZ
Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Jean-Paul FERRE

Monsieur Alain MAYODON a pouvoir de Messieurs Francis MAGDALOU & Jean-Luc COURET

Monsieur Daniel BESNARD a pouvoir de Monsieur Alain ROCHET

Objet

Autorisation de signature d'un marché pour la fourniture, dépose et pose d'une armoire électrique UPEP au Mas d'Azil

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose que le SMDEA a engagé une consultation selon la procédure adaptée ouverte ayant pour objet pour la fourniture, dépose et pose d'une armoire électrique à l'unité de production d'eau potable du Mas d'Azil.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP le 10 février 2021. La date limite de réception des offres a été fixée au 30 mars 2021 à 12 heures.

Deux entreprises ont fait parvenir une offre régulière. Les candidats dans l'ordre d'arrivée des plis sont respectivement :

- SARL ASS SALES
- ETUDE MAINTENANCE AUTOMATISME

Les examens des offres ont été effectués en fonction des critères de jugement pondérés suivants :

- Prix des prestations..... 60 %
- Valeur technique 40 %

Au terme de l'ouverture des dossiers des candidats, dans sa séance du 21 avril 2021, la Commission d'Ouverture des Plis en Interne a demandé au Pôle travaux une analyse comparative et détaillée du contenu des propositions admises.

Au vu des éléments du rapport d'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 juin 2021, a émis un avis favorable à la passation du marché concernant la fourniture, dépose et pose d'une armoire électrique à l'unité de production d'eau potable du Mas d'Azil avec la société ETUDE MAINTENANCE AUTOMATISME pour un montant de 85 166,00 € HT (Offre variante : 84 368.00 € HT + PSE – Ecran 55 pouces : 798.00 € HT).

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Vu la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 juin 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE
ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire à signer le marché concernant la fourniture, dépose et pose d'une armoire électrique à l'unité de production d'eau potable du Mas d'Azil avec la société ETUDE MAINTENANCE AUTOMATISME pour un montant de 85 166,00 € HT (Offre variante : 84 368.00 € HT + PSE – Ecran 55 pouces : 798.00 € HT), ainsi que tous les documents lui afférant.

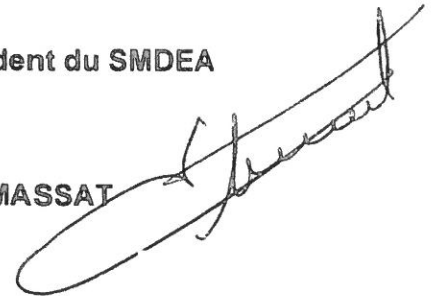
* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Vice-Président du SMDEA

René MASSAT



Je soussigné, René MASSAT, Vice-Président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du16 JUIN 2021.....
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le16 JUIN 2021

**Le Vice-Président
René MASSAT**

Reçu en Préfecture le :16 JUIN 2021...
Publié ou Notifié le :17 JUIN 2021...